

<p>D 24-115</p> <p>DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A VOIX DÉLIBÉRATIVE AU COMITÉ STRATÉGIQUE INTERPORTUAIRE DES PORTS DU CALVADOS.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie, DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absent excusé :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Olivier COLIN informe les membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023, la Société PORTS DU CALVADOS est en charge de la gestion et de l'exploitation des sept ports du CALVADOS : ISIGNY-SUR-MER, GRANDCAMP-MAISY, PORT-ENBESSIN, COURSEULLES-SUR-MER, DIVES-CABOURG-HOULGATE, DEAUVILLE-TROUVILLE et HONFLEUR.

A l'initiative du Département du CALVADOS et conformément au contrat de concession conclu avec Ports du Calvados, il est prévu la création d'un Comité Stratégique Interportuaire.

Ce Comité vise à réunir au sein d'une même instance les représentants des Communes et des EPCI accueillant un port départemental ainsi que les Présidents des Conseils Portuaires. L'objectif du Comité est de constituer un espace de concertation collective relative à la façade maritime du Calvados autour de la richesse et de la diversité des ports. Il contribuera à partager une identité collective par la force de la façade littorale du Calvados et à travers des réflexions communes pour nourrir les stratégies locales et les actions menées par le Département et Ports du Calvados.

Dans ce cadre, chaque collectivité portuaire dispose du droit de désigner un membre à voix délibérative dans les conditions précisées dans le règlement intérieur du Comité stratégique interportuaire.

Olivier COLIN propose sa candidature en qualité de membres à voix délibérative ayant été désigné Président de ce Comité sur proposition du Président du Département du CALVADOS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de désigner Olivier COLIN, Maire, comme représentant de la Ville de HOULGATE au Comité Stratégique Interportuaire.



Accusé de réception en préfecture
014-21140338/2024-12-19-D01115-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Maire.

